



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 5 février 2024

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 5 février 2024 à 20h (le caucus est à 19 h 00) à la salle Bonne Entente, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4

ABSENT : Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Points de discussion

- Suivi St-Pierre ; présence du notaire Bolduc
- Bris du radar pédagogique en face de l'église

Actes législatifs du conseil

- a) Annonce de la démission de monsieur Laval Breton, conseiller #5
- b) Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- c) Révision salariale des employés municipaux
- d) Résolution concernant l'adoption du projet de règlement numéro 179-2024 modifiant le règlement 157-2022 (RHSPPPP)
- e) Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- f) Résolution entente avec Forvico et le regroupement forestier
- g) Résolution pour la mise à jour et le renouvellement de certains appareils du système d'alarme intrusion
- h) Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes

Résolution numéro 16-2024

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 17-2024

Adoption du dernier procès-verbal

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du procès-verbal du mois de janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que le procès-verbal du mois de janvier 2024 soit adopté avec dispense de lecture.

La directrice générale annonce la démission officielle du conseiller Laval Breton. Le siège #5 est donc vacant. Le protocole pour la tenue d'élections partielles peut alors être déclenché. Une date sera annoncée plus tard.

Résolution numéro 18-2024

Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE selon l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit déposer, lors d'une séance de conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la loi ne prévoit aucune exigence particulière relativement au contenu de ce rapport et qu'elle demeure ainsi libre de cibler les éléments à y inclure;

ATTENDU QUE le rapport a été fait par la directrice générale;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu une copie dudit rapport 72 heures avant le début de la présente séance et renonce à sa lecture ;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte le rapport sur l'application de son règlement sur la gestion contractuelle et mandate la directrice générale à le publier sur le site internet de la municipalité.

Résolution numéro 19-2024

Salaire des employés

ATTENDU QUE la mairesse, Nancy Lehoux, la conseillère Sonia Lehoux, responsable des ressources humaines et la directrice générale ont procédé à une vérification des salaires des employés municipaux en lien avec « Le rapport de la rémunération 2022 des cadres municipaux du Québec – Rapport préliminaire ».

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'évaluation de rendement des employés;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont reçu un rapport sur les changements salariaux des employés municipaux;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que Mme Nancy Lehoux, mairesse et Mme Louise Breton, directrice générale et greffière-trésorière, signe l'augmentation de salaire des employés municipaux, incluant celle des pompiers telle que présentée au conseil municipal.

Résolution numéro 20-2024

Résolution concernant l'adoption du règlement numéro 179-2024 (RHSPPPP)

Lors de l'adoption du règlement seulement : ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 179-2024 présentant la nouvelle version du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) ont eu lieu à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 179-2024 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Eric Gobeil par appuyé par Sonia Lehoux et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE soit adopté le projet de règlement numéro 179-2024 présentant la nouvelle version du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Résolution numéro 21-2024

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Louise Breton, directrice générale, greffière-trésorière, et Nancy Lehoux, mairesse, soient autorisées à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Louise Breton, Directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 22-2024

Résolution acceptation d'un règlement à l'amiable pour un dossier judiciaire

CONSIDÉRANT le recours judiciaire entrepris par la Municipalité, le 17 mars 2021 (no. 235-22-000029-211), contre Groupement Agro-Forestier de Lotbinière Mégantic inc. et Forvico inc. pour une problématique avec le ponceau présent à l'intersection des rangs Saint-Frédérique et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des parties sont d'accord pour régler à l'amiable ce dossier et éviter un procès qui devait avoir lieu le 28 février 2024, et ce, pour un dédommagement au montant de 12 500 \$, chaque partie payant ses frais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILBERT BILODEAU

APPUYÉ PAR : LINE NADEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte de régler à l'amiable le dossier no. 235-22-000029-211, et ce, pour un dédommagement au montant de 12 500 \$, chaque partie payant ses frais totalisant 12 500 \$;

QUE Me Patrick Beauchemin, Morency Société d'avocats, puisse signer au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour confirmer ce règlement à l'amiable et la fermeture du dossier judiciaire.

Résolution numéro 23-2024

Résolution pour la mise à jour et le renouvellement de certains appareils du système d'alarme intrusion par Alarme Zonetech

ATTENDU QUE Alarme Zonetech s'occupe déjà de nos systèmes de caméras de surveillance.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à Alarme Zonetech de faire une estimation des coûts afin de regrouper tous nos bâtiments sous la même bannière, facilitant ainsi le suivi des appels.

ATTENDU QUE certains panneaux de contrôle et claviers sont désuets

Il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate Alarme Zonetech à changer les panneaux et claviers des bâtiments municipaux au montant de 1 575,16\$

Résolution numéro 24-2024

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Reddition de comptes 2024

ATTENDU que la municipalité de St-Sylvestre a reçu une aide financière provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) en 2021;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans les années civiles auxquelles la ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux effectués sont admissibles au PRABAM;

ATTENDU QUE le versement du montant tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce (96 711\$) est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes finale relative au Programme;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Line Nadeau, appuyée par Gilbert Bilodeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Sylvestre approuve la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du Programme, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : projet lecture aux aînées du CHSLD par des bénévoles. Prochaine rencontre le 8 février.

Comité famille et aînés (incluant MADA) :

Tourisme Lotbinière :

Loisirs :

-La programmation de la relâche est en cours. (4 au 8 mars) Deux sorties sont prévues avec Saint-Patrice. Sous la supervision de Noémie Girard. Début des inscriptions prévue le 12 février.

-Bougeotte hivernale, 9 mars prochain de 13h à 16h : activités extérieures au terrain des loisirs (Forts 3D, Défi des luges) et de 19h à 21h : randonnée aux flambeaux dans les sentiers de raquettes, feu, chocolat chaud et café.

Cœur villageois : Les premières activités visant la visibilité et l'information auront vers la fin du printemps

Culture et patrimoine : Fonds Patrimoine et Culture de la MRC de Lotbinière. Des \$ sont disponibles

Ressources humaines :

Centre multifonctionnel : des bandes LED ont été installées au-dessus du comptoir de la salle Desjardins. On réfléchit toujours à savoir si on change le système de chauffage de la garderie. Une protection pour la plinthe électrique de la salle de bain doit être achetée.

Matières résiduelles (RIGMR) :

Voirie et égout : Le projet de réfection du rang St-André est reporté puisque nous n'avons pas reçu la subvention demandée.

CCU:

Pompiers et sécurité civile : Deux nouvelles recrues.

Corporation DÉFI : La fin de semaine des glissades a été un franc succès.

Développement local

MRC : La rencontre est plus tard en février

Comité de la montagne :

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 25-2024
Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Sonia Lehoux et résolu que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 9842 au numéro 9885 inclusivement tel que présenté, incluant les virements interac.

Levée de l'assemblée est faite à 22 h 32 , l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 4 mars 2024

Nancy Lehoux

Louise Breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Nancy Lehoux

